

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale

Arrêté du 14 OCT. 2025
relatif à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ2528138A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 231-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Le Goff, secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, à M. Eric Buge, directeur des affaires juridiques et à M. Fabrice Bretéché, chef de service, adjoint au directeur des affaires juridiques, pour présider le Conseil supérieur de l'éducation en cas d'empêchement du ministre de l'éducation nationale.

Article 2

L'arrêté du 14 mai 2025 relatif à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 14 OCT. 2025



Edouard GEFFRAY